

incertitudes de sortie de crise, et en refusant de considérer les propositions de solutions des organisations syndicales, le patronat a proposé à la signature un avenant à l'accord de 2019 qui permettait une sous-indexation du niveau des pensions. Force Ouvrière avait refusé de signer cet avenant (Cf. circulaire n° 137-2021 - Négociation AGIRC-ARRCO du 22 juillet : FO ne signe pas le projet d'avenant).

Cet avenant, approuvé par le patronat, la CFDT et la CFTC, demandait de soustraire 0,5 point au taux d'indexation pour calculer les pensions pendant au moins les deux prochaines années. Ainsi, le CA de ce jour a fait voter une revalorisation des retraites complémentaires de 1 %, en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2021, au lieu des 1,5 % normalement prévu du fait de l'inflation. Les pensions ne sont donc plus alignées sur l'augmentation du coût de la vie !

FO dénonce cette limitation de la hausse des retraites complémentaires, qui aurait pu être évitée. En juillet, FO avait fait d'autres propositions pour préserver l'avenir du régime, notamment par une modulation temporaire du niveau des réserves. Cette solution aurait permis de passer le cap de la crise sans pénaliser le pouvoir d'achat des retraités, a fortiori dans un contexte d'accélération de l'inflation, particulièrement marquée ces dernières semaines, poussée par la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, qui pèsent lourd dans le budget des retraités. Force ouvrière avait également demandé la suppression du système de malus incorrectement nommé « coefficient de solidarité », qui est l'équivalent d'un âge pivot à 63 ans dans le régime complémentaire, approuvé en son temps par la CFDT, CFTC et la CFE CGC.

Force Ouvrière a rappelé que l'issue de la crise et son impact sur l'emploi et l'économie sont encore très incertains et les projections fluctuantes, et que la responsabilité en matière de paritarisme ne peut consister à faire porter sur le pouvoir d'achat des retraités les conséquences d'une situation exceptionnelle alors que d'autres solutions étaient possibles. Les entreprises n'ont pour leur part pas participé à l'équilibre du régime depuis plus de 10 ans.

Ainsi, Force Ouvrière, qui avait accepté de signer l'accord de 2019 qui excluait une baisse de pouvoir d'achat des retraités, a exprimé un vote défavorable sur cette sous indexation qui fait supporter le coût de la crise uniquement par les retraités.

Salutations syndicales,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général